

NOTE DE DEPLOIEMENT - CONTRAT CADRE
(SYSCO ex BRAKE et ex DAVIGEL)



Date de diffusion :	Rédacteur :	Date application :
10/01/2020	J. VASSELIN	01/01/2020

Objet : mise en place et exécution du contrat cadre pour « **la lutte contre les nuisibles** » (**rongeurs, blattes et insectes**)

Mesdames, Messieurs,

La présente note a pour objet de préciser et de décrire les modalités de déploiement et de fonctionnement du contrat cadre sur la catégorie « lutte contre les nuisibles », avec le fournisseur ATH pour la période allant du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Pour faire suite au dernier appel d'offres mené pour l'ensemble du groupe, vous trouverez ci-après le détail des éléments négociés et mis en place.

Ce contrat cadre signé, s'inscrit dans une logique d'amélioration constante des services/produits proposés par les fournisseurs/prestataires à notre groupe tout en s'orientant vers une baisse de nos dépenses actuelles.

Ainsi, vous trouverez dans cette note de déploiement les modalités pratiques et les conditions contractuelles négociées pour contribuer au mieux au bon fonctionnement de notre entreprise.

La présente note a pour but de présenter de façon exhaustive, les modalités et les conditions contractuelles mise en place avec le fournisseur/prestataire pour contribuer au bon fonctionnement de notre groupe.

CONDITONS COMMERCIALES NEGOCIEES

RAISON SOCIALE	ATH
ADRESSE	23 avenue Albert Einstein ZI du Coudray BP 57 93151 Le Blanc Mesnil cedex
INTERLOCUTEURS	Emeric Rivard – Entomologiste (06 86 34 14 24) Françoise Corset – Assistante direction (01 45 91 31 48)
DATE DEBUT DE CONTRAT	01/01/2020
DATE FIN DE CONTRAT	31/12/2020
PRODUITS OU SERVICES CONCERNES	Lutte contre les nuisibles (rongeurs, blattes et insectes)
TARIF CONCERNE	Cf contrat annexe tableau des coûts page 5 à 7
MODALITE DE COMMANDE	Sites ex Davigel : une CA annuelle multi-sites Sites ex Brake : une DA trimestrielle par sites
MODALITE DE LIVRAISON	Rongeurs : 1 passages tous les 2 mois Blattes : 2 fois/an Fourmis : 4 fois/an Aubagne, Béziers, Angers Teignes : 6 fois/an Lamballe
CONDITIONS COMMERCIALES	3% de remise sur tous les sites
FACTURATION	Facturation trimestrielle séparée entre les sites ex Brake et ex Davigel Facture 1er mars 2020, 1er juin 2020, 1er septembre 2020 et 1er décembre 2020.
DELAIS DE PAIEMENT	60 jours date de facture
CONDITIONS ARRIERES	
DATE DE VERSEMENT DES RFA	Pas de RFA
SERVICE CLIENT	
ACTION DURABLE et/ou SOCIAL	